

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	7 (1878)
Heft:	10
Rubrik:	Partie pratique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le pays. Je me bornerai donc à signaler les principaux tableaux et collections qui peuvent s'employer indifféremment par les français et par les allemands. Pour l'histoire naturelle, je ne citerai que l'Atlas du Dr Wettstein, comme étant le meilleur connu. Quant aux collections, elles sont nombreuses : ici ce sont des épis des différents céréales, à côté des graines des plantes textiles avec la filasse de chaque espèce ; là on voit des morceaux de bois, d'étoffe, etc. Pour l'histoire suisse, on ne trouve que deux séries de tableaux : l'une, éditée à Berne, chez Antenen ; l'autre : *Histoire suisse en image*. L'une ou l'autre de ces collections se trouvent dans presque toutes les écoles de la Suisse allemande.

IV. *Ecole secondaires*. La partie qui peut intéresser les lecteurs du *Bulletin* ne diffère pas beaucoup de la précédente. Tableaux et collections y sont plus nombreux et plus complets. Ce sont, par exemple, des collections de graines de café, de fruits étrangers, de laines, de cotons, des morceaux d'étoffe, des plumes, des ailes et des pattes d'oiseaux. Des cartes en relief avec courbes de niveau, faites en carton par les élèves, accompagnent l'atlas de géographie de Wettstein.

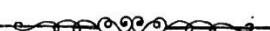
Je ne parlerai pas des appareils pour la physique et la chimie : on pourrait se croire dans un laboratoire ou un cabinet.

Exposition suisse permanente. Cette institution a été fondée par le concours des autorités scolaires, des maîtres et des amis de l'instruction. Elle mérite l'attention des personnes qui s'occupent de l'enseignement (1).

A vrai dire, pour les allemands du moins, cette exposition faisait double emploi avec les trois précédentes. La librairie française y était représentée par deux maisons : Hachette et Delagrave.

A l'exposition permanente on a joint une exposition spéciale des travaux exécutés dans les jardins d'enfants de Zurich, Saint-Gall, Winterthour et Riessbach.

A. F.



PARTIE PRATIQUE.

Une leçon de français pour la division supérieure

Les signes de ponctuation

L'ABEILLE ET LA MOUCHE

(Voir Livre de lecture, à page 327)

L'exemple avant la règle : voilà ce qui doit nous guider dans notre enseignement. Prenons souvent notre livre de lecture, qui sera le centre, le point de départ de tous les exercices de langue.

(1) Fraumunster-Schulhaus (près du lac).

Aujourd'hui, comme le titre l'indique, nous étudions les signes de ponctuation.

Pour l'intelligence de la leçon, il est nécessaire que l'élève ait en mains le manuel de lecture. Pour plus de clarté, il serait bon aussi que les premières phrases fussent écrites et raisonnées collectivement sur le tableau noir.

Cela dit, nous commençons.

(1) On met ici un *point* parce que ce qui précède forme une phrase complète. — (2) On ouvre ici les *guillemets* attendu que l'on va citer textuellement les paroles de quelqu'un. — (3) Ce *point d'interrogation* marque ici une proposition interrogative. — (4) La phrase est achevée, le sens est complet : c'est ce qui motive l'emploi du *point*. — (5) L'ordre grammatical n'est pas suivi, il y a inversion : il faut la *virgule*. — (6) *Vil animal*, entre deux virgules parce que c'est un mot mis en apostrophe : l'abeille *apostrophe*, interpelle la mouche. — (7) *Point d'exclamation*, puisqu'il y a mouvement, dépit, colère chez l'abeille. — (8) Le *tiret* sert ici à séparer les paroles des deux interlocuteurs ou plutôt des deux interlocutrices. De plus, le style devient ainsi plus vif, plus net, plus rapide. — (9) *répondit froidement la mouche*, entre deux virgules, puisque c'est une proposition que l'on pourrait supprimer sans nuire au sens de la phrase. Remarquons cependant que si l'on eût retranché ces mots, les deux points ou le point-virgule étaient indispensables. — (10) *Point-tiret*, pour la même raison qu'au n° 8. — (11) Voir n° 9. — (12) Ici, *deux points*, parce que la phrase qui suit sert à éclairer celle qui précède. — (13) On n'a pas mis de *virgule* après *des lois* à cause de la conjonction *et*. — (14-15) Ces propositions sont senables, mais elles ont une certaine étendue et, de plus, un sens complet. Aussi, au *point-virgule* aurait-on pu facilement substituer le point ; mais le style eût été trop coupé. — (16) Une *virgule*, attendu que la proposition est purement explicative. — (17) La phrase est un véritable tableau dont le *point* est le *cadre*. Or, ici, il y a deux peintures différentes, et partant deux phrases différentes : c'est la raison pour laquelle on emploie le *point* avant *Ote-toi*. — (18-19) Voir n° 6. — (20) Voir n° 8. — (21) Voir n° 9. — (22) On aurait pu mettre un point comme aux n°s 14 et 15. — (23) Comme ici nous rencontrons la conjonction *mais*, la virgule eût été suffisante ; mais les idées sont différentes, il vaut donc mieux placer le *point-virgule*. — (24) Ce sont deux tableaux distincts, achevés tous les deux, c'est-à-dire des phrases différentes qu'il faut séparer par un point. — (25) Une *virgule* : la conjonction *mais*, joint ici deux propositions opposées l'une à l'autre. — (26) *Point-virgule*, pour les mêmes motifs que ceux indiqués dans les n°s 14 et 15. — (27-28) C'est une proposition accessoire que l'on peut supprimer sans nuire au sens de la phrase, et c'est pour cela qu'on la met entre *deux virgules*. — (29) La virgule est ici employée pour séparer deux propositions de même nature, c'est-à-dire deux *principales coordonnées*. Si la seconde proposition : *et votre folle cruauté...*, n'avait pas été précéd-

dée de la conjonction *et*, on aurait placé le *point-virgule*. Ainsi, nous voyons que la conjonction *et* a pour effet ordinaire d'atténuer la valeur du signe de ponctuation. Là où l'on aurait mis une virgule, *ordinairement* on ne met rien. Là où l'on aurait mis un point-virgule, on ne place qu'une virgule, et là où l'on aurait mis deux points, on ne met qu'un point-virgule. — (30) Un *point* puisque le sens de la phrase est complet. — (31) Le tableau est maintenant achevé: nous mettrons le dernier cadre, le *point final* et nous fermons les *guillemets*.

Maintenant, récapitulons brièvement cette leçon en indiquant l'emploi des différents signes de ponctuation. A. P.

—————
TABLEAU STATISTIQUE
DE LA CONTENANCE ET DE LA TAXE CADASTRALES
DES COMMUNES DU CANTON DE FRIBOURG.
(Suite.)

District de la Veveyse.

COMMUNES.	CONTENANCE CADASTRALE.						TAXE CADASTRALE des immeubles	
	Poses.	Perche	Pds	Hectares.	Ares	Cent	Bâtis.	Non-bâtis.
Attalens	2 656	10	30	956	16	93	754,200	1,365,514
Bossonnens	1 118	63	80	402	53	74	214,100	709,400
Besencens	580	243	20	209	01	89	101,200	318,235
Bouloz	1 039	249	—	374	26	41	135,000	527,682
Châtel-St-Denis	13 206	231	10	4,754	36	80	2,049,000	3,765,996
Fiaugères	1 058	209	30	381	06	84	153,400	485,636
Granges	1 228	147	—	442	21	23	243,100	660,864
Grattavache	600	313	50	216	28	22	186,800	308,562
Le-Crêt	1 979	330	50	712	73	74	315,200	959,134
La Rougève	205	4	10	73	80	37	45,900	82,533
Pont	597	268	10	215	16	13	77,700	276,096
Porsel	1 028	278	20	370	33	04	337,500	445,383
Progens	1 031	167	10	371	31	04	221,600	330,900
Remaufens	1 617	69	60	582	18	26	333,600	793,068
Semsales	7 835	143	71	2,820	72	93	829,900	2,303,933
St-Martin	1 025	395	—	369	35	55	303,200	488,285
	36 809	323	51	13,251	53	12	6,301,140	13,820,921